L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 29 MAI 1881.

Dangement au Fort Espagnol mardi soir, à 8 p. m.

Les plaisirs de la semaine.

La Nouvelle-Orléans n'a pas à se plaindre. On lui prodigue les distractions les plus charmantes. A peine les concours entre nos différentes organisations militaires, concours qui ont passionné notre société élégante pendant une semaine, tout-ils pris fin, que voici venir Maurice Dengremont, ce jeune musicien qui ne a l'empire d'aucune école, du faire d'aucun des artistes les plus renommés, qui ne puise ses inspirations qu'en lui-même, se créant ainsi une originalité puissante caractéristique de son beau talent.

Nous l'avons applaudi vendredi au Fort Espagnol, nous l'appladirons aujourd'hui à la matinée qu'il donne au Grunewald Hall, nous l'appladirons encore mardi au Fort Espagnol.

Nous aimons les bords du lac, témoin le succès éclatant obtenu par le "West End" et le Fort Espagnol. Le soir, on y est caressé par la brise qui s'atténdit en ridant, selon l'expression du bon Lafontaine, la surface de l'eau. Le "Southern Yacht Club" nous convie à ses régates, qui auront lieu mardi et jeudi; on sait avec quel intérêt, quelle passion, notre société suit ces légers yachts de plaisir dans le vent gonfle les voiles. Le vainqueur est acclamé avec enthousiasme. Ce sont non jeux olympiques, suivis généralement d'un bal offert par le Club qui prodigue à ses invités les rafraîchissements les plus savoureux ou les plus glacés; car, on fait bien les choses à ces fêtes organisées par l'élite des jeunes gens.

Mercredi, 1er juin, les membres du Jockey Club s'offrent à eux-mêmes, et aux dames, leurs seules invitée, une de ces fêtes brillantes que nous avons essayé de décrire dans un de nos derniers numéros. Une chose nous étonne, c'est que tout ce que la ville compte de gens aisés et recherchant avant tout les réunions sans mélange et les plaisirs élégants, ne fassent pas partie du Jockey Club. En Europe, les hommes haute placée dans la diplomatie, dans les finances, dans les arts, dans les sciences, sollicitent avec ardeur leur admission dans les clubs qui portent ce nom. C'est déjà une haute distinction sociale que d'appartenir à ces cercles privilégiés. Ici, on est plus indifferent, et c'est un tort. Le Jockey Club est une institution spéciale qui se distingue des clubs sociaux, par l'encouragement qu'il donne à l'amélioration de la race chevaline, ce qui ne l'empêche pas de consacrer une partie de son temps et de ses revenus à l'organisation de fêtes brillantes si avidement recherchées par l'élite de notre population.

Assurément, rien n'est comparable, aux environs de la ville, au parc qui précède le champ de course, propriété du Jockey Club. Tout y est réuni pour plaire aux yeux. Les jours, ou plutôt les soirs de réception, ce parc prend un aspect féérique éclairé par la lumière électrique et les lanternes chinoises suspendues à la ramure des grands arbres qui cachent en outre un orchestre qui fait entendre les airs choisis des plus célèbres compositeurs.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Concours des écoliers des deux sexes, sous les auspices de l'Athénée Louisianais.

Prix à décerner—Deux médailles d'or offertes par un groupe de Français.

Présidence de M. le général Beauregard.

A la séance de vendredi dernier, M. Tujague, parlant au nom d'une commission nommée pour organiser le concours des écoliers, et composée de MM. Tujague, Roussel, Martin, Hoamer, Alfred Mercier, s'est exprimé en ces termes :

M. le Président,

L'Athénée Louisianais, désireux d'encourager les élèves des deux sexes qui apprennent le français, ouvre un concours où les deux meilleures compositions en cette langue vaudront à leurs auteurs une médaille d'or.

La distribution des prix aura lieu en séance publique, au milieu d'une fête artistique en même temps que littéraire, et sous les yeux d'une nombreuse audience réunie pour saluer au triomphe des jeunes lauréats.

Cette solennité sera, sans contredit, un jour heureux pour les deux candidats qui, par leur travail, auront conquis une distinction aussi honorable que flatteuse. La perspective d'un succès éclatant, les applaudissements qui attendent les vainqueurs nous semblent, d'ailleurs, des moyens d'émulation suffisants pour inspirer aux élèves l'amour de l'étude et le désir de concourir.

L'Athénée fait appel aux chefs d'institution, aux professeurs, aux parents, à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent aux progrès intellectuels des enfants et à la vulgarisation parmi nous de cette belle langue française.

Les conditions du concours sont résumées dans l'exposé suivant :

PROGRAMME.

1—Les élèves des écoles ou institutions de la ville et de la campagne, ainsi que les enfants qui reçoivent leur instruction chez leurs parents, sont invités à concourir.

2—Il y aura deux classes de concurrents; dans l'une seront les garçons, dans l'autre les filles.

3—Chaque classe aura un sujet particulier à traiter.

4—Les concurrents de l'an ou l'autre sexe ne devront pas être âgés de plus de seize ans.

5—Les sujets à traiter seront choisis la veille du concours par un comité que l'Athénée nommera à cet effet : on les mettra sous une enveloppe qui sera décachetée à l'ouverture du concours, et les deux sujets à traiter seront tirés au sort séance tenante.

6—Les concurrents seront convoqués dans le courant de décembre, un samedi.

7—Le temps alloué pour la composition sera de cinq heures, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M.

8—Les compositions seront écrites sur papier écolier, et ne dépasseront pas cinq pages.

9—Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

10—La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

11—Des mentions honorables seront accordées aux élèves qui en seront jugés dignes.

12—Les deux compositions couronnées seront lues en public.

13—Les concurrents se feront inscrire de 15 novembre au 15 décembre, sur un registre placé dans le magasin de M. Tujague rue de Chartres No 11.

14—Une circulaire contenant les dispositions énoncées ci-dessus, sera adressée aux diverses maisons d'éducation."

Les dispositions ci-dessus ont été adoptées à l'unanimité, et il a été résolu qu'elles seraient portées à la connaissance du public le plus tôt possible.

Le secrétaire perpétuel
ALFRED MERCIER.

P. O. Box 1294.

BLACK CROCKS. LE TOUPLE SOUGH.

Matinée Dangremont à la Salle Grunewald aujourd'hui, à 3 heures.

—Vois donc, disait hier un acteur à son ami Baron, en lui montrant une dame à monocle, qui se mouche à outrance, elle a, ce soir, un mouvel deux trois plus petit que l'autre.

—Eh bien, quoi! dit Baron, c'est le cachet de ses "courroie", voilà tout!

Dangremont au Fort Espagnol mardi soir, à 8 p. m.

Gent Frères Clothing Store.—Au moment où il nous faut remplacer nos vêtements d'hiver par d'autres moins lourds, le propriétaire du magasin du vêtements checkinnable ouvre sous le titre ci-dessus, un nouveau avoir rogé tout dernièrement, un vaste assortiment de vêtements de printemps de tous genres pour hommes, jeunes gens et enfants. Ces vêtements se recommandent tout spécialement par la qualité supérieure des étoffes dont ils sont faits, mais encore par leur coupe élégante et leur solidité. Nous invitons nos lecteurs à visiter ce magasin, et le public en général le plus vaste possible, ceux-ci à venir les voir et les voir pour se rendre compte d'une modicité inouïe.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 29 mai 1881.—Température—Temps brumeux et averses partielles, vents S'est au sud passant à l'ouest. Baromètre stationnaire ou baissant légèrement.

Température du 28 mai 1881.

Thermomètre de C. DURAND, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	70	21
Midi	82	28
3 P. M.	85	30
6 P. M.	79	26

Samedi, 28 mai, 3 h. 46 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Ga	83	Louisville, Ky	89
Atlanta	83	Memphis, Tenn	89
Galveston, Tex	78	Mobile, Ala	89
Cairo, Ill	86	Montgomery, Ala	90
Chattanooga, Tenn	87	Nashville, Tenn	90
Corsicana, Tex	87	New Orleans, La	86
Davenport, Iowa	85	Omaha, Neb	80
Dubuque, Iowa	86	Pittsburgh, Pa	81
Galveston, Texas	77	Savannah, Ga	78
Indianola	88	Shreveport, La	75
Keokuk, Iowa	85	St-Louis, Mo	83
Key West, Fla	83	St-Paul, Minn	77
La Crosse, Wis	74	Vicksburg, Miss	86
Leavenworth, Kas	78	Yankton, D. T.	—

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (sous les plus basses).

Augusta	5.10	Nashville, Tenn	4.11
Cairo, Ill	26.11	New Orleans	2.04
Cincinnati, O	16.06	Omaha, Neb	9.00
Davenport, I	8.04	Pittsburgh, Pa	2.07
Keokuk, Ia	11.06	Shreveport, La	19.05
La Crosse, Wis	7.08	St-Louis, Mo	22.10
Leavenworth, K	13.00	St-Paul, Minn	2.00
Louisville, Ky	8.10	Vicksburg, Miss	40.04
Memphis, Tenn	21.06	Yankton	—

La hauteur des niveaux des hautes eaux de 1874.

L. DUBOIS,
Sergent Signal Corps, U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les 24 heures.

Mariages.

Geo Widemann à Mlle Eulalie H Geiger;
Frank E Burns à Mlle Marie Elisabeth Belter;
Edward Kaufman à Mlle Sophie Hill;
W Keith à Mlle Marie Rapp;
Télémaque D Turrebame à Mlle Eugénie A Sosas;
Daniel Fernandez à Lila Johnson.

Naissances.

Mme Hy Jacob, un garçon, 28 mai;
O Fetke, une fille, 25 avril;
Mme Perry, un garçon, 14 mai;
David Levy, une fille, 22 mai;
Jerome Lakinovich, un garçon, 16 mai.

Décès.

Céline Marie Michard, 24 ans, No 217 rue Bourbon;
Marie Odalie Serrat, 1 an, No 97 rue Dumaine;
Margaret Scheffel, 4 mois, coin Troisième et L Street;
Hattie Winder, c, 6 mois, rue Lyon, près Jersey;
Marie Louise Duffchan, c, 15 ans, maison du Bon Pasteur;
Marie C Bowers 1 an, coin Victoire et Champs-Elysées;
Alexis S. Bennett, 16 mois, No 374 rue Canal;
Diana Johnson, c, 25 ans, No 37 rue Claiborne;
Hy F Norman, 21 ans, Covington, paroisse St-Tammany;
Bertha Mayer, 3 mois, No 471 rue St-Charles;
Joseph Levy, 64 ans, rue Caillioux, près Bourbon;
Joseph Marquez, 2 ans, "Crescent Rifle Club, rayon St-Jean;
Julie Sable, 1 an, No 244 rue Rousseau;
Ellen Murray, 3 ans, rue St-Patrick, près Troisième;
Frank Fromding, 56 ans, coin Lafayette et Robaldière, ancien d'Allemagne;
Mme Margaret Mealey, 64 ans, No 133½ rue Cypress.
Lorina Strong, c, 15 jours, rue Frevel, près Josephine.

Voyageurs arrivés au City Hotel.

P Rinehide, F A Fowler, Capt K C Christian son, New York; Carey Styles, Alvestoh; C O Chenault, Washington, D C; W R Beadle, St. Louis; W A Rutledge, du bas de la côte; Mrs M Rutledge, Claiborne; Noah Sovrad, Henry C Ball, Metcalfe, E Campbell, Houston, Texas; J T Thomson, New York; Miss C M Walnge, McComb City, Miss; James Saunders, Mexico.

Hôpital de Charité.—Le Dr A. W. de Roaldès, chirurgien en chef de l'hôpital de charité, a adressé, aux médecins et chirurgiens de la Louisiane et des Etats environnants la lettre circulaire suivante, dont nous donnons la traduction :

Mon cher docteur,

Le conseil d'administration de l'hôpital a établi une bibliothèque médicale et un musée pathologique à l'usage des membres de la profession. Nous avons en ce moment plus de 2500 volumes et un certain nombre de spécimens pathologiques.

Comme nos moyens sont limités, nous prenons la liberté de solliciter tous dons que vous pourriez faire comme ouvrages possédés par vous en double, journaux, revues, ou spécimen pathologiques. Nous aurons plaisir à placer le nom des donataires dans notre rapport annuel à l'assemblée générale.

Toutes dépenses de poste ou de chemin de fer pour l'envoi de dons *sont à notre charge*.

Nous vous invitons cordialement à visiter notre cabinet de lecture, où notre bibliothécaire sera constamment à votre disposition.

Votre tout dévoué,
DR A. W. DE ROALDES,
Chirurgien en chef.

Nul doute que cette circulaire recevra un accueil favorable, principalement de la part des anciens élèves de la faculté de la Nouvelle-Orléans. Ils ne voudront pas laisser échapper cette occasion d'envoyer un léger souvenir à l'hôpital de charité dont les portes de clinique leur ont ouvert les portes de la carrière médicale.

Extrait de la Lettre Pastorale de Monseigneur l'Archevêque de la Nouvelle-Orléans.—Nous lisons dans le *Propagateur Catholique* d'hier :

En réponse aux demandes de renseignements qui nous sont adressées, nous reproduisons de nouveau l'extrait suivant de la Lettre Pastorale de Monseigneur l'Archevêque de la Nouvelle-Orléans pour la promulgation dans ses diocèses de l'Encyclique du Souverain Pontife Léon XIII, accordant un Jubilé à l'Univers Catholique :

"Nous n'avons rien à ajouter, Nos Très Chers Frères, aux paroles que le Saint Père nous adresse à tous. Vous comprenez qu'en même temps qu'il est de notre devoir d'unir nos prières et nos bonnes œuvres à celles de nos frères dans tout le monde catholique, pour attirer sur l'Eglise les grâces spéciales dont elle a besoin dans ces temps malheureux, il est de notre intérêt de profiter des moyens de salut qui nous sont abondamment offerts dans ce Jubilé. Vous faire donc un devoir d'observer les conditions prescrites par le Souverain-Pontife et que nous rappelons brièvement.

1° Vous vous préparerez par une bonne confession à faire une sainte communion, distincte de la communion pascale; et il est plus sûr de faire cette communion après avoir accompli les autres conditions;

2° Il est nécessaire d'observer un jour d'abstinence et de jeûne aussi exactement que possible, sans les adoucissements accordés pour le carême;

3° Une aumône est prescrite selon les moyens de chacun. Il y sera à cet effet un tronc pour le Jubilé dans chaque église, et les aumônes seront envoyées au Révérend M. Le Coslo, chanelier du diocèse, à l'Archevêché, pour être appliquées selon les intentions du Souverain-Pontife;

4° Il est prescrit de visiter deux fois trois églises désignées par l'autorité ecclésiastique, et prier chaque fois selon les intentions du Souverain-Pontife, ce qui rapporte six visites à l'église. Cependant à la prescription du Saint Père, dans les localités où il n'y a qu'une église, cette église devra être visitée six fois. Dans les localités où il y a deux églises, telles que Carrollton et Bouligny, ces deux églises devront être visitées chacune trois fois. Dans la partie du Quatrième District confiée aux Rédemptoristes, les trois églises desservies par ces Pères devront être visitées deux fois par les fidèles de ces trois paroisses. L'église de St-François de Sales, trop éloignée des autres églises, devra être visitée six fois par les catholiques de cette paroisse. Il en sera de même pour l'église du Sacré-Cœur, rue du Canal; et de Pantre côté du fleuve, pour l'église de Gretna. Dans le Premier District, les fidèles de St-Patrice, de Ste-Thérèse et de St-Michel visiteront deux fois ces trois églises. Les fidèles des paroisses de l'Immaculée-Conception, de St-Joseph et de St-Jean-Baptiste visiteront deux fois ces trois églises. Dans le Second District les fidèles de la Cathédrale et ceux qui vont à l'église de l'Archevêché et à l'église de St-Antoine de Padoue, visiteront deux fois ces trois églises. Les fidèles de St-Augustin et de Ste-Anne visiteront trois fois ces deux églises. Dans le Troisième District, les fidèles de Notre-Dame du Sacré-Cœur, de St-Boniface et de Ste-Rose de Lima visiteront deux fois ces trois églises. Les fidèles de la paroisse de St-Maurice visiteront six fois leur église. Pour les communautés religieuses ou non, les personnes qui habitent dans ces communautés, à quelque titre que ce soit, visiteront six fois la chapelle de l'établissement, s'y, ou y conserve le Saint Sacrement. Quelque nous ayons désigné les églises à visiter pour les différentes parties de la ville pour la plus grande commodité des fidèles, cependant chaque fidèle étant jubilaire pourra indifféremment être visitée selon la convenance de chacun.

Et finissant, nos bien-aimés Collaborateurs, nous vous en supplions, unissez vos prières aux nôtres, afin que le Seigneur répandu par ces chères âmes qui nous sont confiées les plus abondantes bénédictions. Et demandant à Dieu, Nos Très Chers Frères, que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous, nous espérons que ce Jubilé produira en vous tous des fruits de sanctification pour cette vie et de salut pour l'éternité.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1871, en la fête du Patronage de Saint-Joseph.

† M. J. PERCHE,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans."

Cour Criminelle de District.—A la section A—juge Roman — James Welsh et Mike McNiff, accusés de vol; Andrew Barnes ou Washington, accusé d'être ontré, de jour dans une maison, dans l'intention de commettre un vol—ont déclarés innocents.

Le demande de nouvelle audition de cause de Charles Aaron, convaincu d'obtention d'argent sous de faux prétextes, a été repoussée; Pinculpé a été écroué en attendant que le juge prononce la sentence.

A la section B—juge Lazenberg—Baptiste Pomburn, accusé de voies de fait; Lally Dyson, d'attaque à main armée et blessures; Michael Brennen, de vol—se sont déclarés innocents.

Wm. McCarthy s'est reconnu coupable de vol; il a été condamné à deux semaines de prison de paroisse.

Charles Benoit, convaincu de voies de fait, a été condamné à une amende de $10 ou à dix jours de prison de paroisse.

Le ministère public a renoncé à la poursuite de Mamie Lewis, accusée d'attaque à main armée.

Cour du juge Hiltenberger.—Charles Bott ou Spanola, accusé d'obtention d'argent sous de faux prétextes, a été envoyé en prison en attendant l'interrogatoire. Il n'a pu donner un cautionnement de $500.

Thomas Faveday, accusé par Mme Kelley, d'emprisonnement illégal, a été envoyé à la cour criminelle de district. Il a été écroué.

Mollie Robinson a été condamnée à une amende de $25 ou à trente jours de prison de paroisse parce qu'elle n'avait aucun moyen d'existence. Elle a été écrouée.

Henri Frants, prévenu de voies de fait, a fourni un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Cour du juge Davey.—M. M. J. Sheahan remplace provisoirement le juge Davey.

Jim Berke, accusé de voies de fait et de menaces de tuer Mme M. O'Neil; Jim Edwards, prévenu d'avoir assailli John Jackson dans l'intention de le tuer—ont été requis de donner un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

Sarah Lewis a été condamnée à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse, pour bris de paix.

Ella Howard a été condamnée à la même amende, pour insultes, bris de paix et langage obscène.

Lucien Moreau, prévenu d'avoir mesé de ter Dora Phillips, a été requis de fournir un cautionnement de $250 pour dépendre de sa bonne conduite durant six mois.

Marie Phillips, accusée d'être entrée de jour, dans une maison et d'y avoir commis un vol, a été envoyée en prison en attendant l'interrogatoire. Elle n'a pu trouver un cautionnement de $500.

L'Apfel, accusé, dans quatre affidavits, d'abus de confiance et de détournement de fonds, a été requis de donner un cautionnement de $1000.

Nick Rodicus a été envoyé à la cour criminelle de district pour voies de fait. Cautionnement de $250.

Paragraphes.—Le juge Tissot est appelé à décider une question importante pour les contribuables qui doivent des taxes arriérées à la municipalité. Il s'agit de savoir si le shérif des cours civiles est tenu d'accepter du "scrip" valide en paiement de ces taxes, de l'intérêt des frais et des pénalités. — Une personne a offert le scrip en se basant sur la dernière clause de l'ordonnance que la convention a adoptée dans le but d'alléger le fardeau des propriétaires et de ceux qui doivent se munir de "licenses" ou droits de patente — laquelle clause est ainsi conçue : "Toutes les taxes et licences dûes à une paroisse ou une municipalité quelconque antérieurement au 1er janvier 1879, peuvent être payées en mandats, scrip ou certificats de dette flottante de la dite paroisse ou corporation municipale — excepté les ipothèques." — Le shérif a refusé l'offre de paiement; il a reconnu que les taxes peuvent être acquittées en scrip, mais a maintenu qu'il faut payer l'intérêt en monnaie courante.—La défenderesse s'était également du sens du mot "indebtedness"—dette—mot employé dans la loi de 1880, et qui, dit-elle, signifie taxes, pénalités et intérêts.

—Hier matin, entre cinq et six heures, un individu est entré chez Mme Miller, rue Rendon, entre les rues Damaine et St. Philippe; il a assailli cette dame et a essayé de la voler. Mme Miller ayant poussé des cris, l'individu a eu peur et s'est enfui.

—Deux coups de pistolet ont été tirés au coin des rues St. André et Annonciation. Malgré les recherches, Policier Colbert n'a pu savoir qui avait déchargé l'arme.

—Joseph Gash, c, qu'on croit atteint d'aliénation mentale, a été arrêté à l'encoignure Commerce et Grand.

—Thomas Pye a été arrêté sur la Levée, au pied de la rue des Ursulines. Sam Newhouse l'accuse de l'avoir battu dans l'intention de le tuer.

—Kate Fahey, accusée de filouterie, a été arrêtée sur la Levée, au pied de la rue Thespiechore.

—Un chien enragé a été tué à l'encoignure des rues Melpomène et Dryades.

—Marie Jeanne Johnson, c, accusée d'insultes et de langage obscène; George Christian, c, prévenu d'avoir menacé de tuer Rose Christian—ont été arrêtés à Algier.

—Betsey Williams, vieille femmé de couleur, âgée de soixante-quinze ans, pesant deux cents livres, nettoyait les vitres des fenêtres du "Gilroy House," au coin des rues Alix et Powder, Algier; elle est tombée d'une échelle et a reçu plusieurs contusions graves. On l'a transportée chez elle, encoignure Market et Levée, où un médecin lui a donné des soins.

—On voyait, hier, la carcasse d'un chien au coin des rues Gravier et Magnolias.

—Dans les vingt-quatre heures expirées hier matin, à cinq heures et demie, la police a fait 32 arrestations, dont 12 dans le premier précinct, 3 dans le deuxième, 12 dans le troisième, 3 dans le huitième, 2 dans celui du port. Elle n'en a opéré ni dans le quatrième, ni dans le cinquième, ni dans le sixième, ni dans le septième, ni dans le sous-septième, ni dans celui des faubourgs.

—Jack Doyle est entré dans le salon de bière de M. Hoffmann, au coin des rues Lafayette et Romparte; il était ivre et s'est mis à faire du tapage; John L. Quinn a essayé de le calmer; Doyle s'est dianné sur lui et l'a battu. Quinn a la figure dans un état pitoyable. Il s'est présenté, hier matin, devant le juge Sheahan et a formulé une plainte contre Doyle.

—Fête de nuit d'été, au Lowper's Park, le samedi, 11 juin. Elle est organisée par M. Leopold Isaman. Le prix du billet est de vingt-cinq sous. Entrée gratuite pour les enfants. Les porteurs de billets pourront gagner une montre de dame, en or, et une pause à pomme d'or, mises en loterie.

—L'Association des Jeunes Gens israélites donne un divertissement musical, littéraire et dramatique, demain, lundi, à 8 heures précises du soir, dans sa salle.

—La quatrième grande fête annuelle que donne le Young Men's Excelsior Benevolent Association pour la construction d'une tombe, a lieu, aux Fair Grounds, le dimanche, 12 juin. Il y aura courses de mulets, de ponies et de chevaux de laitiers, parties de "base ball," etc. Nous remercions le comité d'organisation — MM. L. Beverahgen, chairman, Wm. H. Voelker, P. Bernard, S. Choitz et Joe Silentos—des billets qu'ils nous ont adressés.—M. Eug. Mestier est président de l'association, M. J. Silentos vice-président, M. L. J. Mestier trésorier, M. Geo. J. Vicoca, archiviste, M. E. A Walt secrétaire aux finances, M. Edw. Dunn perceptear, M. Jas. Dowvan gardien, M. P. St. Philippp, grand marshal.

—Le gouverneur a nommé, hier, le Dr Davidson Jamison, membre du bureau de santé, en remplacement de M. E. F. Stepard, démissionnaire.

—Le pont du coin des rues Jeanne et Bourgogne, est cassé depuis deux mois. Hier, un mulet, en le traversant, est tombé et a reçu plusieurs contusions.

—Le nommé Henry Markard a été amené, hier soir, à 8 heures à l'hôpital de charité. Il venait d'être renversé de sa charrette chargée de bois, au coin des rues St Ferdinand et Urquhart. L'une des roues lui avait broyé la jambe droite. Le Dr de Roaldès a jugé nécessaire de pratiquer l'amputation de l'amputation au-dessous du genou. L'état du malade est loin d'être satisfaisant, l'aliéné étant cause de la mauvaise condition dans laquelle se trouvent les artères. Markard est âgé; et il était ivre au moment de l'accident.

—Ce matin, à minuit et demi, une petite fille a été trouvée au coin des rues Canal et St-Charles. On l'a amenée à la station centrale en attendant qu'on vienne la réclamer.

—Marie Horal a été arrêtée, hier soir, à sept heures et demie, au No. 96 de la rue Girod, pour insultes, indécences et langage obscène.

—Hier après-midi à 5 heures, Wm. Fleckinger, était à son étal de légumes au marché Poydras. Il a été assailli par Thos. Bagnetto et Joe. Dwyer. Fleckinger est entré chez lui, suivi de Dwyer et de Bagnetto; ce dernier a tiré un couteau de sa poche et en a frappé Fleckinger au bras gauche; la blessure n'est pas grave. Ils ont été arrêtés ainsi que Joseph Bagnetto, qu'on accuse de complicité.

—Hier soir, à neuf heures, Jack Mc Ginnis, c, a essayé d'entrer dans une maison, dans la rue Religieuse, entre Ste-Marie et Félicité, où l'on montrait un panorama; Lawrence Shampaint, c, portier, lui ayant refusé l'entrée, McGinnis a tiré un couteau de sa poche et l'a blessé à la joue gauche. A. N. Brown, c, venant pour arrêter McGinnis; celui-ci s'est retourné et lui a porté plusieurs coups de couteau aux mains; la blessure de Shampaint est grave. McGinnis s'est enfui.

—Hier soir, à onze heures, Louis et John A. Robinson—tous deux de couleur—ont été arrêtés dans la rue Poydras, près Franklin, pour ivresse et bris de paix.

—Marie Anne Hughes, accusée d'ivresse, d'insultes et de tapage au coin de rues Market et Peters, a été écrouée hier soir, à onze heures, à la station centrale.

L'association sanitaire auxiliaire s'est réunie, hier soir, sous la présidence de M. Fenner.

Le secrétaire a lu une communication du Bureau de santé de la Louisiane, à propos des mesures sanitaires que devront prendre les inspecteurs.

Dans son rapport, le "flushing committee"—comité chargé de faire passer l'eau du fleuve dans les ruisseaux—dit qu'on met le toit de la bâtisse du pied de la rue Toulouse, et que le tout sera achevé à temps pour recevoir les cylindres et les machines de la nouvelle pompe, dont une partie est déjà posée. Le tuyau principal est posé jusqu'à la rue de l'Hôpital. Le comité espère que le travail sera terminé vers le 15 juin. Les rues et les ruisseaux sont en très bon état.

L'association s'est ajournée à samedi prochain.

Le Comité de Finance de l'Association Sanitaire Auxiliaire de la Nouvelle-Orléans désire accuser réception des sommes additionnelles suivantes au fonds de 1881 :

C H Lawrence & Co	$100 00
H Beddig	50 00
Berkley, Thompson & Co	50 00
McClinkey & Anderson	50 00
Thos Cole & Co	50 00
Kennard, Howe & Prentice	50 00
H Forstier	50 00
Stephenson & Co	50 00
Ayres, Hatchard & Co	25 00
J Burke, M D	25 00
Maginn, Altken & Unlesbe	25 00
J L Herwig	20 00
E H Adams & Bro	20 00
Jas Gibson Hunter & Co	20 00
Kennett & Hoyt	20 00
Cash	15 00
E Lockner Sr	15 00
Richard De Gray	15 00
Jacob Rosenberg	10 00
H Fauntroy	10 00
Joseph Vorgin	10 00
George Denegre	10 00
O Y Fernandez	10 00
R B Mitchell	10 00
E Everiste Maspero	10 00
J Schea	10 00
E Benny	10 00
Erich Ernest	10 00
F McLaughlin	10 00
Hyacinthe Mandes	10 00
G A Vincent	10 00
L Lemonnier	10 00
James Frorer	10 00
Geo. Eustis & Pollock	10 00
H W Palfrey	5 00
J Christen	5 00
A Yenon	5 00
A Simon	5 00
F Boehm	5 00
Cash	5 00
E Volkman	5 00
John Keller	5 00
J Imbert	5 00
Dalphe Weet	5 00
D Cifeo	2 50
F Abadie	2 50
Cash	2 00
G Seicolaga	1 00
F Schneider	1 00
Un souscripteur	50
Total	$414 50

JOHN C. HEYDERON,
Secrétaire.

Matinée Dangremont à la Salle Grunewald aujourd'hui, à 3 heures.

Malades et valides à l'Hôpital Hôtel Dieu.

Expédition Française.

Patrie.

Delacroix raconte dans sa correspondance l'histoire héroïque d'un porte-drapeau qui a été mutilé, blessé à mort dans une charge désespérée, et que les soldats rapportèrent au camp, toujours planté sur ce mât sanglante et n'ayant pas lâché la hôme glorieuse dont il avait le garde. M. Georges Bertrand s'est inspiré de cette grande page d'épopée en composant le tableau dramatique qui pare le nou sacré de: Patrie.

Sur un chemin glaiseux où les chevaux enfoncent lourdement leurs sabots, mornes, balonnant la tête, silencieux comme s'ils condamnaient le deuil d'un ami très aimé, les cuirassiers ramènent leur officier, blessé à mort au plus fort de la mêlée.

Livide, le visage horriblement décomposé, les paupières closes par l'éternel sommeil, le torse raidi dans sa cuirasse maculée de taches rouges, les mains crispées dans une étreinte farouche contre la hampe du drapeau, comme marmoraat encore un acte de foi éperdu, le porte-étendard s'affale entre les bras vigoureux qui le soutiennent. Ses jambes inertes ballottent contre les flancs du cheval. La pauvre bête, épaulée, évoque un poitrail de cruelles blessures, souillé jusqu'au mors d'une bave ensanglantée, l'encolure basse, glisse des quatre fers et descend lentement les pentes ridées du chemin. Un soldat la traîne par la bride. Un autre soutient d'un geste lassé le cadavre sonant.

Derrière eux, drapés dans leurs manteaux, leurs lances mises au poing, se pressent les cavaliers de l'escorte. Le pâlot est couché. Le ciel qui se décolore dans un verdissement d'agonie s'étend rayé de nuées tragiques. Un paysage désert aux lignes ensombries encadre la scène douloureuse. Et les dernières lueurs du jour flambent sur les casques d'acier, sur les lances aiglies, sur les trois couleurs altières et l'aigle mutilé du drapeau effilaqué que le vent secoue.

Il y a comme un souffle d'apothéose, comme une puissante clameur de frissons dans cette terre rebelle et noble. L'immortelle de la Patrie semble planer sur ce cortège funèbre. Et les beaux vers d'Armand Silvestre vous reviennent sur lèvres devant ces soldats qui dont lutté jusqu'à la mort :

Gloire aux vaincus des grands combats,
Aux morts tombés sans défaillance,
Sous le vent injurieux des mitrailles,
Dans les champs d'Alsace, jadis!

Sans faire un seul pas en arrière,
Comme des autres héroïquement,
Ils ont vu plusieurs fois saigner,
Dans une bresse meurtrière,

Le trombe de fer emporté,
Leur âme à ses farouches mêlée;
Et sous la nue encore voilée
Le nom de la France monté.

M. Georges Bertrand s'est affirmé du premier coup comme un peintre hors ligne.

Dangremont au Fort Espagnol mardi soir, à 8 p. m.

N'aimant pas les duels.

X... et Z... s'étaient pris de querelle à propos de bottes. On avait échangé des cartes et réglé les conditions d'une rencontre. L'arme choisie était le pistolet.

Le lendemain, à la première heure, comme Z... endormait un plus belle chimère de cotbad, son valet de chambre lui remit un billet ainsi conçu :

"Monsieur et cher adversaire,

"J'ai deux objections à faire au duel que des amis trop obligeants nous ont ménagé : la première est la crainte de vous faire du mal, la seconde est celle d'en recevoir.

"Je ne vois pas quel bien il pourrait résulter pour moi d'avoir mis une balle dans quelque partie de votre corps que ce soit, fût-ce la plus charnue. Je ne pourrais faire de vous, après votre mort, aucun usage culinaire, car vous n'êtes ni un lapin, ni un dindon. D'autre part, je ne suis point un cannibale et ne me nourris point de chair humaine. Pourquoi donc tuer un homme dont je ne pourrais tirer aucun parti? La viande de bœuf vaut mieux car, bien que la vôtre doive être tendre et délicate, elle manque sans doute de cette consistance qui convient au rôt, et je sais qu'on ne saurait la consommer bouillie de longs jours.

"Voilà pour ce qui vous concerne. Quant à moi, fant-il, vous le dire? je n'aime pas à me trouver sur le passage d'aucun projectile dangereux; je suis grandement effrayé à la pensée que vous pourriez m'atteindre, et je crois plus prudent de me tenir à distance.

"Si vous pensiez dans la fantaisie d'essayer vos pistolets, choisissez pour but quelque autre chose qui puisse avoir à peu près mes dimensions au tronc d'arbre, par exemple,—il y a du choix au bois de Chapitlepec. Et si vous l'atteignez, faites-le moi savoir par un petit mot; je m'empresserai de reconnaître que, si j'avais été à la place du tronc d'arbre, vous m'auriez atteint de même.

"Agréez, monsieur et cher adversaire, etc..."

Z... rit à sa sordre en lisant cette spirituelle fin de non recevoir. Fit-il pas mieux que de se battre? Et ce dénouement n'est-il pas plus original que le classique duel?

Dangremont au Fort Espagnol mardi soir, à 8 p. m.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES EUROPÉENNES

FRANCE.

Projet de loi sur le recrutement de l'armée.

Paris, 28—La Chambre des Députés a discuté aujourd'hui le projet de loi sur le recrutement de l'armée. M. Ferry s'est opposé à la clause qui force les séminaristes à servir 4 à 5 ans, et les maîtres d'école ordinaires un an seulement.

Une pareille obligation, a dit M. Ferry, est un coup mortel porté au clergé; c'est une mesure parfaitement impolitique, maintenant surtout qu'il se manifeste une communauté d'idées entre le clergé français et le généreux et pacifique seul sur le trône du Vatican. La clause du comité a été rejetée.

Le projet de loi a été adopté tel que le gouvernement l'avait proposé, et n'impose qu'un an de service aux séminaristes comme aux maîtres d'école.

Un discours de Gambetta à Cahors.

Paris, 28—Gambetta dans un banquet à lui offert à Cahors, a déploré les efforts que l'on faisait pour établir un antagonisme entre lui-même et le président Grévy, dont il a fait le plus grand éloge.

Parlant de la constitution, il a dit qu'elle n'était pas parfaite et qu'elle devrait être améliorée dans le sens démocratique, mais il a ajouté qu'il ne fallait pas trop se hâter. Il a été à ce propos les présomptions prises par les américains et il a insisté sur la nécessité qu'il y avait à attendre sur ce sujet.

Faux bruits sur les nouvelles de Tunis interceptées.

Londres, 28.—Le Standard publie ce matin le télégramme suivant : Notre correspondant nous télégraphie qu'il a été nommé de se rendre au bureau du télégraphe